
MODIFICATION DU CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

AVIS est, par les présentes, donné par le soussigné Daniel Boudreault, greffier de la susdite Municipalité :

QUE Lors de la séance ordinaire qui s'est tenue le 17 août 2026 à 20 h, le conseil municipal a adopté une résolution visant à modifier le calendrier des séances du conseil municipal adopté le 8 décembre 2025.

QUE La séance du conseil municipal prévue le 5 octobre 2026 est déplacée au **mardi 6 octobre à 20 h** à l'Hôtel de ville situé au 45, rue Bédard, à Boischatel, et ce, tel que prévu aux dispositions des articles 148 et 148.0.1 du *Code municipal du Québec*.

FAIT À BOISCHATEL, CE 18 AOÛT 2026



Daniel Boudreault
Greffier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné, Daniel Boudreault, greffier, certifie sous mon serment d'office, que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant une copie à l'Hôtel de ville et sur le site internet de la Municipalité, entre 9 h et midi, le 18^e jour du mois d'août 2026.

EN FOI DE QUOI, JE DONNE CE CERTIFICAT CE 18^E JOUR DU MOIS D'AOÛT 2026.



Daniel Boudreault
Greffier